



SEANCE  
22 Janvier 2024

**OBJET :**  
*Demande de  
Subvention État  
DETR 2024 – Travaux  
de transformation  
d'un bâtiment  
communal en poste de  
police municipale*

**RAPPORTEUR :**  
JL BARCELLI

N°  
2024-01-06

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 16 Janvier 2024 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21**

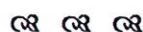
Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MARTHOURET– Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

**Étaient Excusés : 8**

Aurélie NOUGIER représentée par Josette PULITI  
Sabah BOULMAIZ représentée par William BOUQUET  
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU  
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Jean-Luc BARCELLI  
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY  
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI  
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD  
Line PIGHINI représentée par Denis DUCHENE

**Absent :**

**Secrétaire de Séance : Josette PULITI**



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2334-32 à L 2334-39,

**Vu** le décret du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 14 juin 2023 n° 2023-06-02 portant reconnaissance de l'intérêt public d'acquérir le bâtiment situé avenue de la république, en vue d'y aménager le poste de police municipale

**Vu** l'appel à projets du 22 novembre 2023 de la préfecture de Vaucluse,

Vu la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat approuvée par la délibération du conseil municipal n°2022-12-07 du 1 décembre 2022 signée par Madame la Préfète de Vaucluse, Madame le Procureur de la République de Carpentras et M. le Maire le 17 janvier 2023,

**Considérant** que la commune a fait l'acquisition d'un bâtiment situé en centre-ville, en juillet 2023 afin d'y installer le poste de police municipale ; que les locaux actuels de la police municipale sont trop exigus et ne permettent pas une augmentation des effectifs et des bonnes conditions de travail,

**Considérant** que les travaux de transformation du bâtiment communal en un poste de police municipale entrent dans une des catégories d'opérations prioritaires au titre de la DETR 2024, soit les investissements sur les bâtiments communaux,

**Considérant** que le projet en est au stade APD de la loi MOP et qu'il sera démarré en milieu d'année 2024,

Monsieur le Maire propose de solliciter le bénéfice de la DETR 2024 pour cette opération d'investissement pour un montant total de 504 795.00 €. Pour ce type d'opération d'un montant inférieur à 600 000.00 €, le montant de la subvention est plafonné à 50 % de 600 000.00 €, soit 300 000.00 €

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement global suivant pour les travaux repris ci-dessus :

Montant prévisionnel des travaux Hors Taxe :	430 000.00 €
Maitrise d'œuvre :	52 000.00 €
Contrôle technique :	5 335.00 €
CSPS :	1 960.00 €
Diagnostic amiante :	3 500.00 €
Travaux de désamiantage :	12 000.00 €
Total HT :	504 795.00 €

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
État	DETR 2024	50.00	252 397.50
Commune d'Entraigues	Autofinancement	50.00	252 397.50

**Après avoir oui l'exposé,  
Et en avoir délibéré,**

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. DUCHENE, Mme PIGHINI, M. TESTUD, Mme MACIA, M. MOUTTE

- APPROUVE l'avant-projet des travaux présenté ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- SOLLICITE pour la réalisation de cette opération une aide de 252 397.50 euros au titre de la DETR 2024 ;
- S'ENGAGE à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré

Les jours mois et an ci-dessus  
ont signé

Pour copie conforme

La secrétaire de séance, Maire,

Josette PULITI



Guy MOUREAU

Acte certifié exécutoire le : 30/01/2024  
Après dépôt en Préfecture le : 26/01/2024  
Après publication ou notification le : 30/01/2024

P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture  
084-218400430-20240126-26-01-24delib06-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2024  
Date de réception préfecture : 26/01/2024